

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 29368 du 7 mai 2019 portant promotion d'un sous-officier de gendarmerie  
du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »**

NOR : INTJ1911136S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu la décision n° 88840 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828664S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> juin 2019 :

**Heno Michaël**

NIGEND : 198 498

NLS : 8 053 573

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 mai 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur  
de la gestion du personnel,*

O. COURTET